

Image not found or type unknown



Non reconnaissance de paternité

Par **Hanafi**, le **13/04/2008** à **16:29**

pour rassurer la famille de mon père biologique je souhaiterai faire établir un document leur certifiant que je ne souhaite aucunement une part de l'heritage auquel je pourrai avoir droit. est ce que ce type de document peut être fait de manière officiel? et le cas échéant doit il être fait chez "un professionnel".nrnrnMerci par avance